

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2019_052

Séance du jeudi 27 juin 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 24/06/2019

Présents : 14

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Secrétaire de

séance: Jean-Paul VELAY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés:

Absents: Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE

Objet: Vote du compte administratif complet - pre_platon - DE_2019_052

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JAFFARD Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		92 090.40				92 090.40
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		92 090.40				92 090.40
Résultat de clôture		92 090.40				92 090.40
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		92 090.40
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2019
048-200057594-20190627-DE_2019_052-DE

au compte 1068 (recette d'investissement)

92 090.40 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré LE PONT DE MONTVERT, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2019 048-200057594-20190627-DE_2019_052-DE